

Département du Nord

Arrondissement de Cambrai

Canton de Caudry



Commune de VIESLY
59271

CONSEIL MUNICIPAL Du 23 Juillet 2024

PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt-quatre, le 23 Juillet à 18h30

Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle Léo Lagrange suite à la convocation du 16 Juillet 2024 sous la présidence de M. Denis DELSART, Maire. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 16 Juillet 2024.

Etaient présents : Denis DELSART, Pascal SANTERRE, Éric LAIGLE, Stéphanie DEUDON, Martine NAMOR, Simon HEGO, Clément DELSART, Marie-Line MARTELLE, Charles LENGRAND, Véronique REAL.

Etaient excusés : Fabrice JORAND, Olivier LOUVET, Maryse BALEMBOIS.

Etaient absents : Cindy WANECQUE, Bastien DORMEGNIES, Anne DELAS, Gilles QUARRE, Stéphanie QUARRE, Virginie CANONNE.

Procurations : Fabrice JORAND pouvoir à Pascal SANTERRE, Maryse BALEMBOIS pouvoir à Eric LAIGLE.

A été nommé comme secrétaire de séance : Simon HEGO

1 – Approbation du Procès-Verbal de la séance du 11 juin 2024

Le Procès-Verbal de la séance du 11 juin 2024 est adopté à l'unanimité.

2 – Délibération portant création d'un poste d'Adjoint Technique 1^{ère} classe de catégorie C

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le parcours emploi compétences est prescrit dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi.

Il précise que ce contrat est un contrat aidé, réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités territoriales et s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur HEGO, délégué au personnel communal.

Monsieur HEGO explique qu'un contrat P.E.C (20H actuellement) au service technique n'est pas suffisant et qu'il est donc nécessaire d'augmenter la quotité de temps de travail à 35H.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de l'autoriser à intervenir à la signature de la convention avec France Travail ou Cap Emploi et du contrat de travail à durée déterminée, pour une durée de

12 mois, étant précisé que ce contrat pourra être renouvelé dans la limite de 24 mois sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et le prescripteur.

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE :

D'augmenter la quotité de temps de travail à 35h

INDIQUE que la rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire, multiplié par le nombre d'heures de travail.

AUTORISE l'autorisation territoriale à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec le prescripteur pour ce recrutement.

DECIDE d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Vote : Favorable à l'unanimité

3 – Délibération portant création d'une subvention exceptionnelle pour le comité des fêtes qui prend en charge l'organisation des jeux du 14 juillet à partir de 2024

Dans le cadre des animations du 14 Juillet, le Comité des Fêtes, en partenariat avec la commune, et afin de simplifier les démarches administratives, a organisé les jeux pour les enfants.

A ce titre, il convient de leur verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 300 € à partir de 2024.

Vote : Favorable à l'unanimité

4 – Questions diverses

Des questions concernant la sécurité routière et les incivilités routières ont été abordées.

La date de réception du salon funéraire est fixée au 30/07/2024.

Les travaux du parc intergénérationnel commenceront en septembre.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la session close.

Simon HEGO
Conseiller Municipal
Secrétaire de séance



Denis DELSART
Maire

